



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°14/2023

Portant réglementation relative à la délimitation d'une zone 30

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article L.411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière et les articles R 110-2 et R 411-4 relatifs à la définition et à la fixation du périmètre et de l'aménagement des zones « 30 » ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

CONSIDERANT que le Maire au titre de ses pouvoirs de Police est chargé d'assurer et de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'AM 48/2022 du 26 avril 2022.

Article 2 : Il est instauré une **Zone 30 dans le secteur situé aux abords de la Gare.**

Cette zone est constituée des voies suivantes :

Rue Henri Dunant – Rue des Gymnastes – Rue de la Gare – Rue de l'Hôpital – Rue de la Breita – Place de la 5^{ème} DB – Rue des Tilleuls – Rue de Fulleren – Impasse Mozart – Rue André Malraux.

Article 3 : La vitesse de tout véhicule à moteur (sauf véhicules d'urgence) est soumise à 30 km/heure. Les zones 30 sont matérialisées par des panneaux conformément à la réglementation qui seront implantés dans l'ensemble des rues situées en début de zone.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie,
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 17 février 2023

Le Maire

Alexandre BERBETT

